

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE
de la huitième réunion Asie-Europe

Bruxelles, 4-5 octobre 2010

« Améliorer le bien-être et accroître la dignité de tous les citoyens »

1. La Belgique a accueilli les 4 et 5 octobre 2010 à Bruxelles la huitième réunion Asie-Europe. Participaient à la réunion les chefs d'Etat et de gouvernement de quarante-six pays asiatiques et européens, le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'ASEAN.
2. Le sommet était placé sous le thème général "Qualité de vie, améliorer le bien-être et accroître la dignité de tous les citoyens". Le président du Conseil européen présidait la réunion.
3. Un accueil chaleureux a également été réservé à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à la Fédération de Russie qui participaient pour la première fois à un sommet de l'ASEM et qui en sont, à cette occasion, devenus membres.
4. Les dirigeants ont réaffirmé le dialogue stratégique et la coopération entre l'Asie et l'Europe sur la base d'un partenariat égalitaire, du respect et de l'intérêt mutuels. Ils ont pris note avec satisfaction des conclusions des réunions des ministres de l'Education, des ministres des Affaires étrangères, des ministres de l'Energie, des ministres des Transports, des ministres des Finances et des ministres de la Culture qui ont eu lieu depuis la septième réunion Asie-Europe et ont souscrit à leurs recommandations.
5. La réunion a défini un terrain d'entente entre l'Asie et l'Europe sur des questions d'actualité d'intérêt mutuel pour les deux régions comme suit:

VERS UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE

6. Les dirigeants ont eu des discussions franches, ouvertes et fructueuses sur la situation économique mondiale actuelle. Ils ont diffusé une déclaration séparée reflétant leurs positions communes.

ALLER PLUS LOIN SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

7. A la suite de la Déclaration de Pékin sur le développement durable adoptée lors de leur réunion de 2008, les dirigeants ont examiné les façons de faire progresser les objectifs communs de développement économique, de cohésion sociale et de protection de l'environnement, ces trois piliers interdépendants du développement durable qui se renforcent mutuellement et conduisent à un plus grand bien-être humain.

8. Ils ont réaffirmé leur adhésion aux objectifs de développement internationalement reconnus, notamment aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils ont souligné l'importance de la réunion plénière de haut niveau des Nations unies qui s'est tenue à New York les 20-22 septembre 2010 et de la prochaine conférence des Nations unies sur le développement durable qui aura lieu au Brésil en 2012 (Rio + 20).

9. Tenant compte de la riche variété des cultures représentées en Europe et en Asie, ils sont convenus de ce qui suit:

Développement économique

10. Les dirigeants ont insisté sur le fait que les réformes considérées comme nécessaires en réponse à la crise économique mondiale fournissaient l'occasion de jeter les fondements d'un modèle de développement plus durable.

11. Au premier rang des priorités, la demande de biens et de services et les investissements doivent être encouragés puisqu'ils sont les moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois dans les différents pays. A cet effet, il convient de poursuivre la libéralisation progressive des marchés nationaux et internationaux. Les dirigeants ont réaffirmé leur volonté de conclure rapidement le Programme de développement de Doha de l'OMC sur des résultats ambitieux, exhaustifs et équilibrés dans le respect de son mandat et en s'appuyant sur les progrès déjà accomplis, car cela représenterait la contribution la plus importante à l'objectif fixé. Les dirigeants sont également convenus que toutes les formes de protectionnisme

commercial devraient être rejetées et que les obstacles tarifaires et non tarifaires existants devraient être supprimés sans délai. Afin de promouvoir la croissance économique et le développement, les dirigeants ont également réaffirmé la nécessité d'un système commercial multilatéral juste et réglementé dans le cadre de l'OMC.

12. Les dirigeants ont également apporté leur soutien à l'innovation en matière de produits, de services et de processus de production. L'innovation, en particulier l'introduction de technologies respectueuses de l'environnement, économes et propres, peut permettre aux économies de se restructurer en réponse à la crise et de réaliser des modèles de développement économique plus durables.

13. Les dirigeants ont donc décidé de promouvoir des politiques qui facilitent la diffusion de ces types de technologies, notamment au profit des pays en développement. Dans cette perspective, ils ont demandé aux hauts fonctionnaires chargés du commerce et des investissements d'organiser rapidement une réunion informelle et de définir la portée et les contours d'éventuelles nouvelles activités. Se fondant sur l'expérience des partenaires de l'ASEM en matière de promotion du développement durable, ils devraient instaurer un dialogue approfondi en vue de définir et d'examiner les obstacles au commerce et aux investissements ainsi que les mécanismes qui faussent les marchés et empêchent le déploiement de nouveaux produits et technologies respectueux de l'environnement, économes et propres. Le dialogue devrait par ailleurs porter sur d'éventuelles nouvelles incitations ayant un effet positif similaire sur la promotion du développement durable à l'heure où les gouvernements de l'ASEM sont confrontés à des questions urgentes de réglementation et de politiques publiques. Le dialogue devrait enfin permettre de veiller à ce que les politiques de développement durable, notamment les mesures en faveur de l'environnement, n'aboutissent pas à des restrictions arbitraires ou déguisées des échanges commerciaux internationaux. Les dirigeants ont exprimé l'espoir que ces travaux conduisent à une reprise des réunions des ministres de l'Economie et du Commerce de l'ASEM. Ils ont également décidé que le dialogue devrait être mené en étroite consultation et avec la participation des milieux d'affaires

asiatiques et européens.

14. Les dirigeants ont pris note des activités constructives en cours dans le cadre du Plan de facilitation des échanges et du Plan de promotion des investissements et ont pris acte du Dialogue sur les droits de propriété intellectuelle. Ils se sont félicités en particulier du travail accompli sous la direction des directeurs généraux des douanes de l'ASEM et ont souligné qu'il était souhaitable d'intensifier ce type de coopération.

15. Les dirigeants ont insisté sur l'importance de la stabilité financière et de la mise à disposition de financements du développement pour les partenaires de l'ASEM en développement. Ils ont souligné que les marchés financiers d'Asie et d'Europe pourraient être davantage intégrés et qu'il existait une marge considérable pour élargir l'offre de services à des opérateurs et investisseurs potentiels exerçant leurs activités dans les deux régions. Dans cette optique, ils ont salué les recommandations du Douzième Forum des hommes d'affaires qui s'est tenu à Bruxelles en marge du Sommet.

16. A l'issue de la première Réunion ministérielle de l'ASEM sur les transports qui a eu lieu à Vilnius en octobre 2009, les dirigeants sont convenus de la nécessité de coopérer pour compléter les liens manquants et éliminer les blocages et ont justifié la mise en place d'un plan d'action qui poursuivrait également l'objectif du développement durable. L'adhésion de la Fédération de Russie offre à cet égard de nouvelles et importantes perspectives. Les dirigeants ont remercié la République populaire de Chine qui a proposé d'accueillir la seconde Réunion des ministres des Transports en 2011.

17. Les dirigeants ont en outre mis en évidence l'importance des technologies de l'information et de la communication, en particulier les réseaux à large bande et les applications promouvant des activités socio-économiques, qui agissent comme catalyseurs de la mondialisation et de l'innovation et agents actifs du développement économique durable. Ils ont demandé une intensification de la coopération en matière de recherche et de développement, une aide technique, des transferts de technologie et de savoir-faire, en particulier vers les pays en développement, pour aider à

comblent la fracture numérique entre partenaires de l'ASEM.

18. Les dirigeants ont noté que ces initiatives amélioreraient la connectivité entre l'Asie et l'Europe. Dans ce contexte, ils ont salué les efforts engagés pour promouvoir la Connectivité de l'ASEAN qui permet d'établir de précieux liens interrégionaux et qui offre des opportunités de partage d'expériences et de poursuite de la coopération.

19. Les dirigeants ont apporté leur soutien aux politiques et programmes agricoles qui permettent de garantir le droit à l'alimentation. Ils ont noté l'importance du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, dont le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO est une composante essentielle et qui soutient les politiques de sécurité alimentaire durable menées par les pays eux-mêmes et la coordination internationale. Ils ont expressément encouragé le développement des infrastructures, les investissements responsables et l'intensification de la recherche scientifique en vue d'accroître la production agricole durable et de promouvoir le développement rural, perçus comme essentiels dans la lutte contre la faim et la pauvreté et dans lesquels le rôle des femmes doit être dûment reconnu. Soucieux de garantir des formes durables de production agricole, les dirigeants ont insisté sur la nécessité d'un bon fonctionnement des marchés agricoles nationaux et mondiaux. Ils ont demandé à tous les partenaires d'éliminer progressivement les subventions aux exportations, notamment par le biais des négociations de Doha de l'OMC, et d'améliorer l'accès aux marchés tout en traitant aussi conjointement les questions d'approvisionnement alimentaire et d'amélioration des revenus et les défis environnementaux.

20. Les dirigeants ont noté que des mécanismes et initiatives subrégionaux et régionaux bien définis détenaient un potentiel considérable pour une coopération efficace, axée sur les résultats, dans le domaine du développement économique et de la réduction de la pauvreté. Ils ont souligné que la sous-région du Grand Mékong, la Commission du Mékong et la Stratégie de coopération économique pour l'Ayeyawady, le Chao Phraya et le Mékong constituaient des cadres à fort potentiel pour les activités de

coopération entre l'Asie et l'Europe.

Cohésion sociale :

21. Les dirigeants ont souligné que la cohésion sociale reposait sur la participation la plus large possible de la population à la création de la prospérité et sur une juste répartition des revenus.

22. Ils sont convenus de promouvoir le travail décent en favorisant la création d'emplois et la participation de la main-d'œuvre. Ils ont réitéré leur soutien au Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT adopté en juin 2009, qui promeut des mesures concrètes visant à surmonter la crise et stimule la croissance avec emploi.

23. Les dirigeants ont souligné que la mise en œuvre effective des principes fondamentaux de l'OIT et des droits au travail était d'une importance cruciale. Les violations ne sauraient être invoquées ou utilisées de tout autre manière comme avantage comparatif légitime, et les normes du travail ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes, comme le stipule la déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Les dirigeants ont insisté sur l'importance que revêtent des administrations et des inspections du travail fortes pour assurer une bonne application.

24. Les dirigeants sont tombés d'accord sur le fait qu'une attention spéciale devrait être accordée à la main-d'œuvre migrante, notamment au respect des droits humains des travailleurs migrants, et spécialement des plus vulnérables. Conscients du lien unissant développement et migration, ils ont appelé à partager les meilleures pratiques et à explorer des approches globales en vue de développer les avantages partagés de la migration régulière entre partenaires de l'ASEM et de s'attaquer efficacement à la migration irrégulière, notamment à l'aide d'un renforcement des politiques de retour. Les dirigeants reconnaissent que lorsque les migrants sont protégés par des droits non discriminatoires au travail, conformément aux lois et règlements nationaux, ils peuvent effectivement contribuer au développement de leurs communautés dans les pays hôtes et dans leur pays d'origine.

25. Les dirigeants ont mis l'accent sur le fait qu'un dialogue efficace entre partenaires sociaux devrait être encouragé afin de promouvoir l'entente mutuelle sur des questions de

productivité, de conditions de travail, de rémunération et de mutation économique. Ce dialogue contribue également à une conception et une mise en œuvre efficaces des politiques nationales. En temps de crise, des plans négociés par le biais d'un dialogue social, tels que des mesures de réduction des coûts par une diminution des heures de travail ont contribué à limiter les effets négatifs sur les niveaux d'emploi globaux.

26. Les dirigeants appuient la promotion et la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises à l'aide d'instruments nationaux et internationaux et d'initiatives volontaires. Ceux-ci aident les employeurs à acquérir avec leurs salariés une maîtrise des normes fondamentales en matière de travail, de stabilité sociale et de justice sociale. Cela peut par ailleurs contribuer aux objectifs de développement des compétences.

27. Les dirigeants ont rappelé qu'en temps de crise, les filets de sécurité sociale faisaient fonction de stabilisateur économique et pas seulement de dispositifs d'aide sociale ou de redistribution. Les filets de sécurité sociale peuvent favoriser l'égalité des chances, supprimer les obstacles à la mobilité sociale et engendrer des effets bénéfiques pour l'allocation des ressources, la croissance économique durable, la lutte contre la pauvreté et la stabilité macroéconomique globale. Ils doivent être développés sur une base nationale, afin de tenir compte des conditions et des ressources de chaque pays. Les dirigeants ont également noté avec intérêt la mise au point progressive d'un socle de protection sociale global, l'une des neuf initiatives conjointes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, sous la conduite de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce projet aurait pour but de garantir la sécurité de subsistance des populations pauvres et vulnérables et d'assurer un accès aux services essentiels en luttant efficacement contre la pauvreté persistante. Les dirigeants ont appelé à une poursuite des partages d'expériences et une assistance technique dans la mise en œuvre des politiques de protection sociale.

28. Les dirigeants ont fait valoir que l'inclusivité des marchés du travail dépendait de façon cruciale des stratégies adoptées en matière d'éducation, de formation interne et de développement des compétences, notamment de formation professionnelle. Des partenariats avec le secteur privé pourraient, le cas échéant, faciliter la préparation de la main-d'œuvre à de futurs débouchés dans des secteurs stratégiques comme les industries à faible taux d'émission de carbone et les technologies vertes, mais aussi dans des secteurs de croissance

comme les soins de santé et la prise en charge des personnes âgées. Etant donné que les marchés évoluent au fil du temps, l'apprentissage tout au long de la vie et les instruments de perfectionnement professionnel, grâce à des investissements dans l'éducation et la formation que les politiques publiques devraient encourager, aideront les travailleurs à trouver de nouvelles opportunités.

29. Les dirigeants ont par ailleurs souligné que l'accès à l'éducation de base devrait être garanti en raison de son utilité pour le développement des individus et la lutte contre la pauvreté. A cet égard, ils ont reconnu le défi considérable qu'affrontaient certains partenaires asiatiques de l'ASEM ayant une population majoritairement composée de jeunes. Ils sont convenus d'accroître les efforts en vue d'une abolition effective du travail des enfants, d'échanger des expériences et de fournir, là où cela est possible, une assistance technique en vue de soutenir et de renforcer les services d'éducation préparant au marché du travail.

30. Les dirigeants ont conscience qu'un certain nombre de partenaires de l'ASEM sont confrontés au défi du vieillissement rapide de leur population. Les systèmes actuels de protection vieillesse sont confrontés à des réformes qui, selon les cas, peuvent porter sur l'âge de la retraite, les politiques budgétaires, les marchés du travail ou la gouvernance des caisses de pension/de prévoyance afin de préserver la viabilité sociale et financière. Là encore, le dialogue social est d'une importance cruciale pour définir des réformes recueillant une large adhésion.

31. Les dirigeants ont donné pour instruction à leurs ministres du travail, qui se réuniront à Leiden, aux Pays-Bas, en décembre 2010, de développer des stratégies communes sur ces questions et de les mettre en œuvre, en renforçant la coopération entre gouvernements, le dialogue entre partenaires sociaux et la participation des organisations de la société civile.

Protection de l'environnement :

32. Les dirigeants ont attiré l'attention sur la nécessité de lutter contre le changement climatique et reconnu à cet égard le caractère central et la légitimité du processus de la CCNUCC. Ils partagent l'objectif de parvenir de toute urgence à un accord équitable, efficace, global et juridiquement contraignant, conformément au mandat de la Feuille de

route de Bali adoptée en 2007, notant que la première période d'engagements du Protocole de Kyoto expire en 2012. Ils sont convenus que les Conférences des Parties à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto de Cancun, compte tenu des travaux accomplis jusqu'à présent, devraient remédier concrètement aux lacunes restantes concernant toutes les questions majeures.

33. Les dirigeants sont convenus de la nécessité de procéder à des réductions d'émissions importantes, compte tenu des avis scientifiques selon lesquels la hausse des températures mondiales devrait être inférieure à 2°C, et de prendre des mesures afin d'atteindre cet objectif, en accord avec la science et les principes de la CCNUCC. Ils ont également réaffirmé le principe fondamental selon lequel les pays devraient contribuer à l'effort collectif sur la base de responsabilités communes, mais différenciées, et des capacités respectives, gardant à l'esprit que le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté constituent les priorités absolues des pays en développement et qu'une stratégie de développement à faible émission est indispensable au développement durable.

34. Les dirigeants se sont félicités de l'engagement pris par les partenaires de l'UE, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'apporter un financement de démarrage rapide avec des ressources nouvelles et additionnelles pour la période 2010-2012, et de fournir des rapports transparents à la conférence de la CCNUCC de Cancun. Ils ont appelé les pays développés, dans le cadre d'actions d'atténuation significatives et d'une mise en œuvre transparente de ces actions, à donner suite à leur engagement en faveur de l'objectif de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020 afin de répondre aux besoins des pays en développement.

35. Les dirigeants ont souligné que l'efficacité énergétique et un recours accru aux énergies renouvelables dans tous les secteurs de l'économie constituaient des contributions majeures à la lutte contre le changement climatique tout en favorisant la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Ils ont préconisé de tirer pleinement parti de la coopération internationale, conformément aux dispositions pertinentes de la CCNUCC, d'échanger des meilleures pratiques entre partenaires développés et partenaires en développement de l'ASEM et de stimuler le développement, le transfert, le déploiement, la diffusion et l'adaptation de technologies et de savoir-faire énergétiques avancés, abordables, sûrs et écologiquement viables, notamment les aspects ayant trait aux politiques et à la réglementation.

36. Les dirigeants ont mis l'accent sur le défi consistant à assurer un approvisionnement énergétique suffisant, fiable et écologiquement responsable à des prix reflétant les fondamentaux économiques, comme l'a mis en évidence la Conférence ministérielle de l'ASEM sur la sécurité énergétique qui s'est tenue à Bruxelles, en juin 2009. Ils ont attiré l'attention sur les avantages qui pourraient être tirés à cet égard de marchés transparents, concurrentiels et écologiquement viables, de cadres juridiques cohérents au niveau national et international et de la diversification des sources, voies et types d'approvisionnement énergétique ainsi que de mécanismes d'urgence. La nature planétaire de ces défis et l'interdépendance croissante entre pays producteurs, consommateurs et de transit nécessite un dialogue et un partenariat renforcé associant les partenaires de l'ASEM et d'autres parties prenantes.

37. Les dirigeants ont mis l'accent sur l'importance d'une gestion durable des forêts et des ressources en eau et sur la nécessité de coopérer en échangeant des recherches scientifiques et en mutualisant les expériences et les meilleures pratiques. Ils ont demandé à leurs ministres de mener un dialogue concret et axé sur des résultats concernant toutes ces questions au début 2011. Ils ont rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé 2011 Année internationale de la Forêt. Les dirigeants ont exprimé leur soutien au Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Ils ont noté la contribution du Plan d'action pour l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) de l'Union européenne et des initiatives asiatiques parallèles, en coopération avec les partenaires, pour lutter contre les coupes illicites et instaurer la transparence dans les opérations forestières. Ils ont pris acte de l'initiative de la Chine en vue d'établir un centre de recherche et de développement sur les ressources en eau de l'ASEM dans la province du Hunan.

38. Les dirigeants se sont félicités de l'issue de la réunion plénière à haut niveau des Nations Unies qui s'est tenue à New York le 22 septembre 2010, à titre de contribution à l'Année internationale de la Biodiversité. Ils ont vivement recommandé que la 10^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Nagoya du 18 au 29 octobre 2010, parvienne à un accord sur un régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et le partage des bienfaits de celles-ci, ce qui réaliserait le

troisième objectif, fondamental, de la Convention. Exprimant leur préoccupation à propos du fait que l'objectif de parvenir à une réduction significative du taux actuel de perte de biodiversité n'ait pas été atteint, ils ont souligné l'urgence d'adopter un nouvel objectif destiné à guider l'action de la communauté internationale afin de ralentir, enrayer et finalement inverser le rythme actuel de perte de biodiversité.

39. Les dirigeants ont insisté sur le fait que la participation du secteur privé et l'association de la société civile à la conception et la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement contribuaient substantiellement à changer les comportements et à instaurer des modes de production et de consommation durables. Ils ont exprimé leur détermination à encourager ceux-ci à titre de constantes de leurs politiques.

40. Les dirigeants ont reconnu l'importance de promouvoir des formes durables de production et de consommation, notamment en encourageant une économie verte, sobre en carbone. Cette démarche est nécessaire en raison de la limitation des ressources naturelles disponibles. Elle offre des débouchés car elle fait apparaître de nouveaux marchés, de nouveaux investissements et crée de nouveaux emplois. Cependant, elle soulève aussi des défis portant sur la juste répartition de ses coûts et avantages. Les dirigeants ont constaté l'intérêt croissant manifesté par les membres de l'ASEM pour le développement des marchés du carbone et partant, soutiennent l'objectif d'accroître le financement et les investissements en développant le marché international du carbone. Les dirigeants se sont engagés à intensifier la coopération de l'ASEM en procédant à des actions de sensibilisation, à des échanges d'informations et de meilleures pratiques, en formant des experts en efficacité des ressources et en diffusant largement les technologies et les savoir-faire. Dans ce cadre, les dirigeants ont pris acte de la création de l'Institut mondial de la Croissance verte, à Séoul, en Corée, en juin 2010, qui soutiendra la croissance verte dans les pays en développement.

La future coopération Asie-Europe en matière de développement durable

41. Les dirigeants ont réaffirmé que les objectifs de développement mondialement agréés, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), gouvernent leur coopération en matière de développement durable. Ils reconnaissent que, malgré les efforts déployés, la progression vers leur application en temps voulu est freinée, en partie à cause de la crise économique et financière. Ils ont insisté sur l'importance continue de

réduire l'écart de développement existant entre pays développés et pays en développement et, par conséquent, sur le besoin de mesures correctives urgentes.

42. Les dirigeants ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des initiatives davantage axées sur les résultats afin de renforcer le partenariat stratégique Europe-Asie global, égal et mutuellement avantageux en matière de développement durable, partenariat qui va au-delà de l'aide. Ils ont chargé leurs hauts fonctionnaires d'établir des programmes de partenariat aux objectifs clairs, incitant à l'apprentissage entre pairs et stimulant la création de réseaux entre gouvernements, administrations, institutions scientifiques et universitaires, groupes d'experts et entreprises privées. Ils ont soutenu l'utilisation de formes triangulaires de coopération combinant les ressources et l'expertise des pays donateurs et bénéficiaires au profit de projets efficaces. Ils ont également soutenu le recours à des modalités de financement innovantes, y compris la combinaison de dons et de prêts, lorsque cela est possible, opportun et susceptible de provoquer un effet de levier plus important, compte dûment tenu de la viabilité de la dette.
43. Les dirigeants ont souligné qu'au regard de la diversité des situations socio-économiques des partenaires de l'ASEM, le processus de coopération doit être adapté aux besoins et capacités de chacun et doit s'appuyer sur les politiques et stratégies définies par les pays concernés et sous leur responsabilité. Dans ce cadre, les dirigeants ont également salué la réaffirmation des engagements pris en matière de développement, en particulier dans le cadre du consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Ils ont insisté sur le fait que la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'aide au développement doivent être recherchées en mettant en application les principes de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra.

ACTUALITE INTERNATIONALE

Piraterie maritime

44. Face à la persistance des attaques de piraterie, en particulier au large de la côte somalienne, les dirigeants ont affirmé leur détermination à garantir la liberté et la sécurité pérennes des mers, essentielles au commerce entre l'Asie et l'Europe. Les dirigeants ont souligné que les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle important dans la lutte internationale contre la piraterie et veiller à ce que la souveraineté des États et le droit international soient respectés.
45. Les dirigeants ont appelé à la ratification universelle de la Convention des Nations Unies

sur le droit de la mer (UNCLOS) et d'autres conventions pertinentes. Ils ont insisté sur l'importance de mettre en application les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies appelant les États à ériger en infraction dans leur droit interne la piraterie et les vols à main armée en mer. Les dirigeants ont souligné l'importance de poursuivre efficacement en justice les personnes soupçonnées de piraterie et, à cet effet, de faire en sorte que des preuves sur les attaques des pirates et sur leur identité soient rassemblées. Dans ce cadre, ils ont accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les différentes options possibles pour faire avancer l'objectif de poursuivre et incarcérer les personnes responsables d'actes de piraterie et de vols à main armée commis au large des côtes somaliennes. Ils ont invité les membres à coopérer avec le Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les questions juridiques afin d'arriver à un accord sur les options à approfondir. À cet égard, les dirigeants ont en outre appelé à accroître le partage de renseignements entre partenaires de l'ASEM en vue de repérer et d'interdire les sources de financement des opérations de piraterie.

46. Les dirigeants ont débattu en particulier de la sécurité des marins et de l'avenir de leur profession. La sauvegarde des vies humaines, que cela soit en abritant des personnes à bord du navire ou en veillant à leur libération rapide, doit être à tout moment la préoccupation majeure. Les mesures unilatérales, prises par des pays tiers, qui entravent de telles opérations sont inacceptables. Les dirigeants ont mis en exergue la valeur ajoutée apportée par les échanges de meilleures pratiques concernant la formation des équipages à la lutte contre la piraterie ainsi que les moyens de soutenir les victimes d'actes de piraterie et leurs familles. Ils ont également donné leur appui aux efforts visant à faciliter la présence de marins au procès de pirates.
47. Les dirigeants ont salué le travail effectué par le secteur des transports maritimes avec le concours de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour développer de meilleures pratiques de gestion à l'usage des armateurs et des opérateurs maritimes. Ils ont insisté sur l'importance pour les navires traversant des zones à risque de communiquer leur position par le biais de mécanismes concertés. Ils ont noté que, lorsque ces recommandations ont été respectées, le nombre d'attaques réussies a été réduit.
48. Les dirigeants ont par ailleurs estimé que les initiatives régionales telles que l'Accord de coopération régionale sur la lutte contre la piraterie et les vols à main armée contre les navires en Asie (Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships in Asia ou ReCAAP), le Code de conduite de Djibouti concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée commis contre des navires dans la partie

ouest de l'Océan indien et dans le Golfe d'Aden appuyé par le Fonds d'affectation spéciale de l'OMI pour le Code de Djibouti ainsi que les patrouilles des détroits de Malacca et de Singapour sont efficaces et méritent un soutien continu.

49. Les dirigeants se sont félicités de la forte coopération existant au sein du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS) et à travers le fonds d'affectation du CGPCS. Ils ont également salué les opérations anti-piraterie navales et aériennes en cours au large des côtes somaliennes comme d'importantes réponses à court terme pour dissuader et réprimer les actes de piraterie mais aussi comme d'excellents exemples de coopération entre l'Europe et l'Asie sur une question d'intérêt commun. Ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre la fourniture de moyens militaires adéquats. Les dirigeants sont cependant d'avis qu'une approche à long terme est également nécessaire et doit consister en des mesures multiformes, y compris le renforcement des capacités locales et régionales. Il convient, en outre, de montrer une grande détermination en s'attaquant aux causes profondes de la piraterie au large des côtes somaliennes, en particulier en restaurant la stabilité politique en Somalie.

Lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée transnationale

49. Les dirigeants ont réaffirmé le rôle de premier plan des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et réitéré leur engagement à prendre des mesures énergiques à cet égard, conformément à la Charte des Nations Unies, à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont souligné la nécessité d'adhérer aux conventions et protocoles des Nations Unies portant sur le terrorisme et de se conformer aux obligations du droit international, y compris du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit humanitaire. Ils ont demandé qu'une attention particulière soit réservée aux victimes d'actes terroristes. Ils ont invité l'ensemble des États membres des Nations Unies à progresser vers l'adoption de la convention générale sur le terrorisme international. Les dirigeants ont décidé que l'ASEM doit continuer de diffuser de meilleures pratiques en soutien à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies au travers de ses conférences annuelles.
50. Les dirigeants ont mis en exergue leurs profondes inquiétudes au sujet des effets nocifs du crime organisé transnational sur le commerce, le développement, les droits de propriété intellectuelle, la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme. Ils ont fait part de leur détermination à lutter contre la menace pour la paix et la sécurité internationales engendrée par le trafic de drogues illicites. Ils se sont déclarés particulièrement résolus à lutter contre la migration clandestine et la traite d'êtres

humains. Ils ont reconnu l'importance d'approches régionales cohérentes afin de dissuader la migration clandestine. Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational et de ses protocoles. Les dirigeants se sont engagés à renforcer leur coopération dans la mise en œuvre de ces engagements ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Catastrophes naturelles : prévention et secours

52. Les dirigeants ont mis en exergue les principes humanitaires qui régissent les secours en cas de catastrophe naturelle, à savoir humanité, impartialité, neutralité et indépendance, et considèrent ces principes comme étant le fondement de l'action humanitaire. Ils se sont aussi penchés sur le défi que représente le financement de ces secours.
53. Les dirigeants ont évoqué la série de catastrophes naturelles, notamment maritimes, qui a marqué ces dernières années ainsi que ses conséquences tragiques, empêchant la réalisation des objectifs de développement mondialement agréés dans les pays en développement qui ont été touchés. Les dirigeants ont insisté sur l'importance de réduire les risques de catastrophes par une moindre exposition au risque, une moindre vulnérabilité des personnes et de leurs biens, une gestion environnementale saine, un renforcement des capacités locales et une meilleure préparation en cas de catastrophe conformément au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et aux autres résolutions pertinentes des Nations Unies. Les dirigeants ont appelé à une mise en œuvre accélérée des mesures énoncées dans ces textes. Ils ont aussi appelé à une coopération accrue au sein de l'ASEM, notamment en matière d'évaluation des risques et de stratégies de réduction des risques en accordant une attention particulière aux approches sans distinction de genre, aux mécanismes d'alerte précoce, aux capacités de gestion mais aussi de recherche et de sauvetage, au développement des infrastructures liées aux secours et au rétablissement post-catastrophe ainsi qu'à d'autres opérations d'intervention. Ils ont salué les activités de renforcement des capacités qui ont été menées jusqu'ici et encouragé leur poursuite, particulièrement dans les pays à haut risque. Ils ont donné leur appui à une coopération renforcée entre le secrétariat de l'ASEAN et la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne (ECHO).

Sécurité humaine

54. Les dirigeants ont souligné le besoin de poursuivre le débat sur les questions relatives à la sécurité humaine au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que dans des forums adéquats, en conformité avec le Document final du Sommet Mondial de 2005 et avec la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Droits de l'Homme et démocratie

55. Les dirigeants ont réitéré leur engagement en faveur des droits de l'Homme conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ainsi que leur adhésion à la gouvernance démocratique. Ils ont fait part de leur satisfaction concernant le dialogue mené dans le cadre des séminaires informels de l'ASEM consacrés aux droits de l'Homme qui ont lieu tous les ans depuis 1998. Ils ont souligné leur détermination à accroître leur coopération sur les questions liées à la promotion et à la protection des droits de l'Homme, sur la base de l'universalité, de l'égalité et du respect mutuel. Ils ont encouragé la coopération avec la société civile, étant donné son rôle important dans la promotion des droits humains et dans le maintien d'une société démocratique qui fonctionne. Ils ont exprimé leur volonté d'élargir la coopération dans le cadre d'enceintes telles que le Conseil des droits de l'Homme et la Troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dialogue des cultures et des civilisations

56. Les dirigeants ont souligné qu'il était important de favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations et ont rappelé que les dialogues interreligieux et interculturels étaient essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Les initiatives actuelles de l'ASEM contribuent de manière significative à l'enrichissement des cultures et des croyances asiatiques et européennes, ainsi qu'à l'approfondissement des relations entre l'Asie et l'Europe. Les dirigeants ont manifesté leur soutien à l'Alliance des civilisations des Nations Unies et ont salué les résultats de son troisième forum, qui s'est tenu en mai dernier à Rio de Janeiro, et notamment l'annonce de nouveaux plans nationaux pour le dialogue interculturel, de nouveaux accords de partenariat et de stratégies régionales des gouvernements et des organisations internationales, et la mise en œuvre de projets multipartites concrets dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, des migrations et des médias.

Réforme du système des Nations Unies

57. Les dirigeants se sont accordés à penser qu'une réforme d'ensemble des Nations Unies reste prioritaire si cette organisation veut relever efficacement les défis mondiaux actuels et fournir un appui efficace à ses membres, notamment en traitant les besoins des pays en développement. Les dirigeants ont appelé tous les membres à travailler ensemble pour que le Conseil de sécurité des Nations Unies devienne plus représentatif, efficace et utile. Ils ont également affirmé leur attachement à la revitalisation de l'Assemblée générale, au renforcement de l'ECOSOC, à la bonne gestion du secrétariat et à la rationalisation et à l'amélioration de l'efficacité des agences spécialisées dans l'intérêt de la cohérence du système tout entier et du renforcement du sens de la responsabilité de la communauté internationale.

Non-prolifération et désarmement nucléaires

58. Les dirigeants sont convenus que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et une préoccupation commune pour la communauté de l'ASEM et le monde entier. Ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ils ont également reconnu qu'il était important de réaliser les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération qui se renforcent mutuellement.

60. Les dirigeants sont convenus de l'importance de la coopération internationale et des mesures nationales pour traiter la problématique de la prolifération nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la clé de voûte de l'action internationale en matière de désarmement et de non-prolifération et garantit le respect du droit des Etats à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les dirigeants ont appelé tous les Etats parties à mettre en œuvre le plan d'action adopté lors de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération en 2010.

61. Les dirigeants ont reconnu l'importance du rôle de l'AIEA et de son système de garanties pour soutenir le régime international de non-prolifération et définir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et ont appelé à une entière coopération dans tous les domaines dans le cadre du mandat de l'Agence. Les dirigeants ont notamment manifesté leur soutien à l'adoption prochaine du protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées.

62. Les dirigeants ont reconnu qu'il était important de poursuivre les travaux de développement d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire entrepris sous l'égide de l'AIEA, et notamment concernant la possibilité d'assurances d'approvisionnement et les programmes de traitement en aval du cycle du combustible.

63. Les dirigeants ont salué les travaux initiés en 2010 à l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire pour lutter efficacement contre la menace du terrorisme nucléaire, notamment en sécurisant toutes les matières nucléaires vulnérables dans les quatre ans à venir. Ils ont encouragé la poursuite de ces travaux, qui feront l'objet d'un examen lors du prochain sommet prévu en 2012 à Séoul. Les dirigeants ont par ailleurs appelé à la ratification universelle de la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la version modifiée de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 1980.

64. Les dirigeants se sont également félicités de la récente conclusion du nouveau traité START entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis, qui prévoit des réductions significatives et vérifiables des armes nucléaires stratégiques offensives, et ont demandé son entrée en vigueur prochaine. Les dirigeants ont rappelé qu'il soutenaient fermement l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), tout en se félicitant de la nouvelle dynamique politique en faveur de la ratification du TICE parmi les pays dits « de l'annexe 2 » restants.

QUESTIONS REGIONALES

66. Les dirigeants sont convenus que les mécanismes de coopération régionale représentent une force pour la paix, la stabilité, la prospérité, le développement social et la cohésion sociale. Ils ont rappelé qu'il était important de disposer d'architectures de sécurité et de coopération régionales efficaces en Asie et en Europe fondées sur le respect mutuel, la prise en compte des intérêts légitimes de tous les pays et la collaboration entre les différents forums et organisations régionaux. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a marqué une avancée majeure dans l'intégration européenne et devrait renforcer la position de l'Union européenne en tant que partenaire fiable et efficace développant des relations et une coopération avec l'extérieur, y compris les partenaires présents en Asie. Les dirigeants se sont en outre félicités de l'entrée en vigueur de la Charte de l'ASEAN en décembre 2008, ainsi que des mesures prises

récemment pour accélérer l'intégration de l'ASEAN, qui sont autant d'étapes franchies dans la mise en place d'une communauté de l'ASEAN forte, dynamique et durable d'ici 2015 et l'approfondissement des relations avec ses partenaires. Ils ont également salué les nombreux progrès et initiatives susceptibles de favoriser un dialogue régional inclusif et la coopération dans les différentes régions asiatiques et bénéficiant aux deux régions.

67. Les dirigeants ont reconnu le rôle central de l'ASEAN dans la coopération régionale en Asie. Ils ont également reconnu que cette coopération régionale était mutuellement bénéfique et avait un caractère amplificateur. Ils se sont déclarés favorables à l'élargissement de ce rôle, tout en soulignant qu'un renforcement des contacts et de la coopération s'appuyant sur les partenariats de dialogue existants entre l'ASEAN et ses partenaires était souhaitable. Ils ont encouragé des efforts supplémentaires pour partager les expériences et les enseignements.

68. Les dirigeants se sont félicités du soutien apporté aux processus de coopération en cours dans les deux régions et ont également salué, dans cet esprit, l'engagement confirmé de l'Union européenne d'adhérer au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-est (TAC). A cet effet, ils sont convenus d'œuvrer pour l'entrée en vigueur rapide du troisième protocole portant amendement du TAC.

69. Les dirigeants ont rappelé qu'il était essentiel de trouver rapidement une solution négociée au programme nucléaire iranien. Ils se sont déclarés déterminés à réaliser l'objectif consistant à atteindre une solution globale négociée pour restaurer la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, tout en respectant le droit légitime de l'Iran à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de la mise en œuvre complète de la résolution 1929 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont confirmé la nécessité pour l'Iran de respecter pleinement les exigences du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Ils ont appelé à la reprise prochaine du dialogue entre l'Iran et l'Allemagne, la Chine, la France, le Royaume-Uni, la Russie, et les Etats-Unis et ont encouragé la participation positive et constructive de l'Iran à ce dialogue.

70. Les dirigeants ont salué la tenue d'élections en Afghanistan en dépit du contexte sécuritaire difficile. Il s'agissait des secondes élections législatives depuis 2001 et des premières élections organisées par les Afghans eux-mêmes. Ces élections ont été une manifestation forte et tangible de la souveraineté afghane et ont marqué la volonté du

peuple afghan de façonner l'avenir de son pays. Dans ce contexte, les dirigeants ont rappelé l'importance d'un soutien international durable à l'action du gouvernement afghan visant à instaurer la paix et la stabilité au profit de son peuple et à renforcer la gouvernance du pays, notamment le processus électoral, dans le cadre défini lors de la conférence de Kaboul en juillet 2010. Les dirigeants ont souligné que l'objectif de transition, de réconciliation et de réintégration fixé lors de la conférence de Kaboul était primordial et que l'appropriation par l'Afghanistan était essentielle pour la stabilité et la paix à long terme. Les dirigeants ont rappelé que la communauté internationale devait continuer d'aider l'Afghanistan et poursuivre la coopération technique dans des domaines tels que la gouvernance et l'Etat de droit, la santé, l'agriculture, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. L'aide en matière de répression et de contrôle des stupéfiants devrait être prolongée par la mise en œuvre d'une politique globale de lutte contre les stupéfiants, notamment en étudiant les moyens d'éradiquer les cultures de pavot, en endiguant les livraisons de précurseurs et en favorisant le développement de moyens d'existence alternatifs durables. Les dirigeants ont réaffirmé leur volonté d'empêcher l'Afghanistan de devenir à nouveau une base du terrorisme international et ont salué les efforts mis en œuvre par le gouvernement afghan pour renforcer la capacité des forces de sécurité afghanes à relever ce défi.

70. Les dirigeants se sont félicités de l'ouverture de pourparlers directs entre Israël et l'Autorité palestinienne à Washington le 2 septembre 2010, qui n'ont pas cessé depuis. Ils ont rendu hommage au président des Etats-Unis Barack Obama et à son gouvernement, au Quartet, aux partenaires arabes et aux autres partenaires internationaux pour leur soutien et leur contribution à ce processus. Ils se sont déclarés favorables à une solution négociée sur la base du principe de l'échange de la terre contre la paix, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, à la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et à l'Initiative de paix arabe. Ils ont rappelé l'objectif ultime d'établir un Etat palestinien indépendant, souverain, démocratique, contigu et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, dans une région pacifique et stable. Les dirigeants ont regretté la décision israélienne de ne pas prolonger le moratoire sur la colonisation et ont appelé les deux parties à agir de façon responsable en choisissant la voie de la paix. [Ils ont rappelé que la colonisation était illégale en vertu du droit international et incompatible avec l'obligation d'Israël établie par la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient.] Les parties doivent à présent s'engager avec détermination à

surmonter les obstacles et permettre la poursuite active des négociations de manière satisfaisante. Les parties doivent également continuer de travailler de façon intensive sur les questions liées au statut final, conformément à l'appel du Quartet pour un règlement négocié selon un calendrier préétabli. Cependant, il est également primordial que toutes les parties concernées s'abstiennent de tout acte de provocation ou de violence qui pourrait nuire au succès des pourparlers. Les dirigeants se sont félicités de la volonté d'un certain nombre de partenaires de contribuer de façon substantielle aux dispositifs d'après-conflit visant à assurer une paix durable.

71. Les dirigeants ont estimé que la situation actuelle à Gaza ne pouvait pas durer. Ils ont appelé à une solution permettant la circulation sans entrave de l'aide humanitaire, des biens et des personnes à destination et à partir de Gaza et tenant compte des préoccupations légitimes des Israéliens et des Palestiniens en termes de sécurité, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les mesures récemment annoncées par le gouvernement israélien constituent des avancées importantes. Pourtant, une mise en œuvre complète de ces mesures, ainsi que des mesures complémentaires, sont nécessaires pour mettre en place un changement radical de politique qui permettra la reconstruction et la reprise économique de Gaza.

72. Les dirigeants ont souligné qu'il était important de favoriser, en parallèle, le règlement des différends entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël par le dialogue et la négociation, afin de promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient de manière globale.

73. Les dirigeants ont échangé des vues sur les récentes évolutions en Birmanie. Ils ont pris acte de l'annonce de la tenue d'élections nationales le 7 novembre 2010. Ils ont encouragé le gouvernement de Birmanie à prendre les mesures nécessaires pour garantir que ces élections soient libres, équitables et ouvertes à tous et qu'elles constituent une étape vers un système de gouvernement civil légitime et constitutionnel. La libération à temps des personnes détenues contribuerait à ouvrir ces élections à un plus grand nombre et à les rendre plus participatives et transparentes. Ils soutiennent la poursuite de la Mission de bons offices du Secrétaire Général des NU et ont demandé à la Birmanie de s'engager et de coopérer plus étroitement avec les NU et la communauté internationale. Ils ont souligné la nécessité pour le gouvernement de Birmanie d'engager un dialogue avec toutes les parties

concernées dans un processus de réconciliation nationale ouvert à tous. Ils ont également abordé la question de Daw Aung San Suu Kyi. Ils ont affirmé leur désir de maintenir leur engagement constructif dans la poursuite de l'objectif de réconciliation nationale et d'améliorer les conditions de vie économiques et sociales du peuple birman. Ils ont réaffirmé leur soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Birmanie et leur conviction que l'avenir du pays se trouve dans les mains du peuple birman.

74. Les dirigeants ont échangé des vues sur la situation dans la Péninsule coréenne et ont souligné l'importance du maintien de la paix et de la stabilité dans cette péninsule et dans la région. Les dirigeants ont renouvelé leurs condoléances au gouvernement de la République de Corée au sujet des victimes du naufrage de la corvette sud-coréenne Cheonan. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation et ont réaffirmé leur soutien à la Déclaration du Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 9 juillet 2010. Ils ont souligné qu'il importait de déjouer de telles attaques. Les dirigeants ont reconnu les efforts déployés pour fournir une aide humanitaire à la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Ils ont pris acte des récentes mesures prises dans les relations entre les deux Corées, notamment sur la discussion portant sur les réunions familiales et ont encouragé à la reprise de ces réunions familiales sur une base régulière. Ils ont exprimé leur espoir que de telles mesures mènent à un dialogue et à une coopération authentiques entre Corée du Sud et Corée du Nord. Les dirigeants ont exhorté toutes les parties à respecter leurs engagements au titre de la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005 et des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui fournissent le cadre permettant à la Corée du Nord de renoncer à toutes ses armes nucléaires et aux programmes nucléaires existants de manière totalement vérifiable et irréversible. Ils ont réaffirmé leur soutien aux efforts diplomatiques engagés dans le cadre des pourparlers à six visant à parvenir à une résolution complète de la question. Ils ont demandé que soient déployés des efforts conjoints pour mettre en place le cadre permettant la reprise des pourparlers à six. Ils ont souligné l'importance de la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ils ont souligné également qu'il importait de répondre aux inquiétudes humanitaires de la communauté internationale.

ECHANGES ENTRE LES PEUPLES, VISIBILITE & AVENIR DE L'ASEM

75. Les dirigeants ont incité à réaliser de nouvelles avancées quant à l'objectif général de

stimuler encore les contacts entre les peuples et les interactions entre entreprises, commerçants, universitaires, étudiants, leaders d'opinion, représentants des médias, professionnels de la culture, représentants de la société civile et dirigeants locaux et régionaux. La multiplication des interactions ainsi que la promotion du tourisme renforcent l'inter-connectivité entre l'Europe et l'Asie.

76. Les dirigeants ont réaffirmé que les dialogues parallèles menés au sein du Partenariat parlementaire, du Forum des peuples et du Forum des affaires jouent un rôle précieux dans la réalisation des objectifs de l'ASEM. Un certain nombre de dirigeants ont évoqué ces dialogues parallèles. Les dirigeants ont pris acte de leurs recommandations et résolutions. Ils se sont félicités du travail accompli et ont chargé les hauts fonctionnaires d'en tenir compte et, le cas échéant, de formuler des suggestions en vue d'actions appropriées.

77. Les dirigeants se sont félicités de l'expansion de la coopération universitaire à la suite de la deuxième réunion des Ministres de l'Education de l'ASEM à Hanoi en mai 2009. Ils ont salué la tenue des forums politiques de Bologne qui stimulent le dialogue sur la mobilité, l'assurance de qualité, la reconnaissance et le transfert de crédits, en se basant sur le succès de programmes tels qu'Erasmus Mundus et les programmes de bourses universitaires ASEM DUO. Ils ont soutenu énergiquement la création du Secrétariat Education de l'ASEM à Bonn, en Allemagne, qui coordonnera les activités de l'ASEM dans le domaine de l'enseignement. Les dirigeants ont remercié le Danemark de proposer d'accueillir la troisième réunion des Ministres de l'Education de l'ASEM en 2011.

78. Les dirigeants ont souligné que les initiatives conjointes en matière de science et de technologie jouaient un rôle central pour réaliser des avancées au niveau scientifique, technologique et social face à des défis communs, notamment celui de faire progresser le développement durable.

79. Les dirigeants ont reconnu que le projet de réseau d'information transeurasien (TEIN) avait joué un rôle important en développant la connectivité internet directe dans le domaine de la recherche et de l'éducation en Asie et entre l'Asie et l'Europe. Ils ont salué le projet de lancement de sa 4^{ème} phase et la création d'un Centre de Coopération que la République de Corée accueillera sur son territoire et qui recevra les contributions financières des partenaires de l'ASEM participants.

80. Les dirigeants ont salué le résultat de la quatrième réunion des Ministres de la Culture de l'ASEM à Poznan en septembre dernier. Ils ont insisté sur le fait que la sensibilisation à l'héritage culturel et aux trésors du passé constituait une étape fondamentale pour vaincre l'ignorance et les préjugés et promouvoir la compréhension et la coopération mutuelles. Ils ont donc encouragé l'intensification des travaux dans ces domaines, impliquant le gouvernement et la société civile à tous les niveaux. Les dirigeants ont remercié l'Indonésie de proposer d'accueillir la cinquième réunion des Ministres de la Culture de l'ASEM en 2012.

81. Les dirigeants ont salué l'exposition intitulée "A Passage to Asia" organisée par la Belgique et les partenaires asiatiques de l'ASEM en arrière-plan culturel de leur réunion. L'exposition illustre comment, pendant vingt-cinq siècles, des réseaux commerciaux et politiques ont été les vecteurs d'un va-et-vient des sciences humaines et de la philosophie entre l'Asie et l'Europe. Elle offre un riche arrière-plan historique au dialogue et aux contacts actuels entre les peuples.

82. Les dirigeants se sont félicités de l'important travail fourni par la Fondation Europe-Asie (ASEF), seule institution créée par l'ASEM, qui fait fonction de carrefour de réseautage pour les activités de promotion de la compréhension mutuelle entre l'Asie et l'Europe. Les dirigeants ont reconnu que les programmes phares de l'ASEF contribuaient à faire progresser les priorités de l'ASEM et à renforcer sa visibilité. Ils ont demandé aux membres de l'ASEM de garantir, par la régularité de leurs contributions, que la viabilité financière à long-terme de ses programmes sera assurée. Ils ont invité les nouveaux membres de l'ASEM à apporter également leur contribution et ont encouragé leur participation active aux activités de l'ASEF.

83. Les dirigeants ont noté avec satisfaction l'augmentation significative de la visibilité interne et externe de l'ASEM. Ils ont félicité la Belgique d'avoir utilisé le logo de l'ASEM comme base du logo de l'ASEM 8 et ont invité les futurs hôtes du Sommet à adopter la même approche. Ils ont reconnu qu'en tant que forum piloté par ses membres, l'ASEM dépendait de façon cruciale, pour sa visibilité, des initiatives, actions et des politiques de communication des partenaires eux-mêmes. Les dirigeants ont donc invité tous les partenaires de l'ASEM à renforcer leurs efforts et à favoriser la sensibilisation à l'ASEM grâce à des plans de travail et des mesures en matière de visibilité, des canaux de communication choisis et des activités culturelles ciblées.

84. Tout en réaffirmant que le cadre de coopération existant est toujours valable, les dirigeants ont convenu qu'il était souhaitable d'améliorer les méthodes de travail d'une ASEM élargie. Ils ont souscrit à la recommandation des hauts fonctionnaires selon laquelle le pays accueillant le sommet suivant de l'ASEM devrait désormais faire partie du mécanisme de coordination « de sommet en sommet ». Ils ont en outre chargé les hauts fonctionnaires de présenter des propositions pertinentes et pratiques en vue d'apporter le type de soutien technique léger et peu coûteux permettant de renforcer l'efficacité, la cohérence, la continuité et la visibilité des travaux de l'ASEM. Ils ont également demandé aux hauts fonctionnaires de chercher des améliorations à apporter aux différents mécanismes de coopération existants entre partenaires de l'ASEM. A cet égard, ils ont chargé les hauts fonctionnaires de soumettre des recommandations aux Ministres des Affaires étrangères de l'ASEM, pour examen lors de leur prochaine réunion en 2011.

CLOTURE

85. Les dirigeants ont approuvé la liste des nouvelles initiatives figurant à l'Annexe I et le Programme de travail de l'ASEM pour 2010 - 2012 figurant à l'Annexe II.

86. Les dirigeants ont remercié le pays hôte pour l'excellente organisation de leur huitième réunion et ont accepté avec gratitude la proposition de la République démocratique populaire lao d'accueillir la neuvième réunion Asie-Europe et se réjouissent de se réunir à nouveau à Vientiane en octobre 2012.

Annexe I: Liste des nouvelles initiatives

Annexe II: Programme de travail de l'ASEM pour 2010 - 2012